

■ Chargé de travaux



au chargé de travaux

- Avant le début des travaux :
 - *S'assurer que le travail a été clairement défini*
 - *Prendre connaissance du contenu du DI*
- Avant d'entreprendre les travaux :
 - *S'assurer que les conditions qui règnent sur le chantier sont conformes à l'attendu*
 - *Informer son équipe des voies de circulations à emprunter*
- Pendant les travaux :
 - *Veiller au bon emploi et au bon état de l'outillage et du matériel de sécurité*
 - *D'aviser le DO de toute évolution du travail ou de l'environnement ayant de possibles répercussions (matériel, sécurité, autre chantier)*
 - *Etre en possession des autorisations de travail*

Fiche descriptive

- *Intervenant habilité,*
- *Désigné par l'employeur,*
- *Dirige des travaux et commande des exécutants,*
- *Responsable du respect des règles de sécurité,*
- *Titulaire d'une habilitation correspondant aux travaux à réaliser,*
- *N'est responsable que d'un seul chantier à la fois,*
- *Peut travailler seul.*

Ces évolutions complètent la liste des missions d'un chargé de travaux